



Le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement de la Garonne (SMEAG) en séance du 07 février 2019 a délibéré sur le Budget Primitif de l'exercice budgétaire 2018 tant pour le budget principal que pour le budget annexe « Gestion d'étage ».

Conformément à l'article 107 de la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation de la République (loi NOTRe) et ses décrets d'application n°2016-834 et 2016-841 du 23 juin 2016.

Mise en ligne de documents d'informations budgétaires et financières

Les BUDGETS PRIMITIFS 2019 sont mis à disposition du public
au siège du SMEAG

61, rue Pierre Cazeneuve 31200 TOULOUSE

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 18h
Le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h